

Conseil municipal du 12 septembre 2019

-Motion pour la défense des trésoreries :

Le conseil municipal s'associe à la motion votée par la communauté de communes en s'opposant fermement à la vague de démantèlement du service public des trésoreries et en demandant au gouvernement et aux autorités de la DGFiP le maintien de la trésorerie de proximité à l'échelon de l'intercommunalité.

- Assainissement : rapport 2018 du délégataire : présentation du rapport et nouveau contrat

-Présentation du nouveau site internet de la commune qui sera ouvert au public dans les premiers jours d'octobre.

Ont été présentées et votées les délibérations suivantes* :

FINANCES :

-Garantie d'emprunt pour Auvergne Habitat dans la réalisation du hameau du Petit Auzon.

-Attribution du marché assainissement (EP et EU) de la rue des Percèdes à l'entreprise SADE pour un montant de 329 660€ HT

- Projet de travaux d'assainissement au Petit Orcet (eaux usées) et demande de subvention à l'Agence de l'eau.

-Acquisition de mobilier pour l'école élémentaire : virement de crédit pour aménagement de nouvelles salles.

-Créances irrécouvrables : admission en non-valeur

TRAVAUX

- convention avec le département concernant le plan de financement des réseaux d'eau pluviale sur la RD757 et la rétrocession d'une partie de cette voirie.

URBANISME

-Obligation d'établir un diagnostic de raccordement assainissement (EP et EU) en cas de cession d'une propriété bâtie sur le territoire communal. Rappel des tarifs et des modalités de contrôle.

-Obligation de raccordement des biens immobiliers au réseau d'assainissement séparatif, à la charge des riverains, dans un délai de deux ans lorsque des travaux de remplacement du réseau unitaire sont effectués. Si cette obligation n'existait pas au moment des travaux de passage en séparatif, ce raccordement doit se faire au plus tard en cas de cession.

-Echange de terrains entre la commune et un particulier.

INTERCOMMUNALITE

Approbation de la modification statutaire n°3 concernant la lecture publique et l'intégration dans le réseau des médiathèque de La Roche Blanche et des Martres de Veyre.

RESSOURCES HUMAINES

Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour recrutement d'agents de remplacement.

* Le compte-rendu présenté ici est un résumé succinct de la séance du conseil du 12 septembre.